



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

RAPPORT ANNUEL 2016-2017
CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE
(CLF)

Ce rapport a été présenté par :

- Gervais Mbarga, sénateur académique, président du Conseil
 - Carole Boucher professeure au Campus de Shippagan
 - Marc Basque, professeur au Campus d'Edmundston
 - Éric Hervet, professeur au Campus de Moncton
 - Daisy Mercure, représentante étudiante

Après avoir sommairement rappelé le mandat du Conseil de la langue française de l'Université de Moncton, nous présentons le bilan des activités de l'année 2016-2017 et les projets pour l'année 2017-2018.

Le CLF a pour mandat sous le contrôle du Sénat académique de:

- recommander les objectifs à atteindre en matière de perfectionnement de la langue dans les divers secteurs de l'Université;
- recommander les modifications à apporter éventuellement à la politique et aux [normes linguistiques](#) de l'université.

Et, sous l'autorité de la rectrice ou du recteur et en collaboration avec la vice-rectrice ou le vice-recteur de chaque campus, le CLF :

- sensibilise le personnel, les étudiantes et les étudiants de chaque campus à la politique linguistique de l'Université;
- promeut l'usage efficace de la langue;
- s'assure que la politique linguistique est largement diffusée à l'Université;
- veille à l'application de cette politique et faire des recommandations, s'il y a lieu, aux administratrices et aux administrateurs des divers secteurs de l'Université;
- établit les besoins d'aide sur le plan de l'application des normes linguistiques dans la correction des travaux des étudiantes et des étudiants et organiser des ateliers de perfectionnement avec suivi;
- reçoit les plaintes et les commentaires relatifs à l'application de la politique linguistique, les traiter et, au besoin, les transmettre aux instances appropriées;
- rédige un rapport annuel à l'intention du Sénat.

Cette année (2016-2017), le Conseil était composé de :

- M. Gervais Mbarga, sénateur académique, président du Conseil
- Mme Carole Boucher professeure au Campus de Shippagan
- M. Marc Basque, professeur au Campus d'Edmundston
- M. Éric Hervet, professeur au Campus de Moncton
- Daisy Mercure, représentante étudiante

Activités de l'année 2016-2017

Le Conseil a tenu 4 réunions régulières au cours de l'année 2016-2017 et de très nombreux échanges de courriels entre ses membres. Au cours des réunions, les débats ont tourné autour de :

- 1) l'application des normes linguistiques adoptées par le Sénat académique le 8 mars 2015 et entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2015;
- 2) La liste des manuels en application de la politique linguistique ;
- 3) l'examen de plaintes et remarques relatives à l'usage du français à l'université;

4) diverses demandes d'information.

Sur l'application des normes et la liste des manuels le Conseil a fait l'analyse et la diffusion sur son site web de la liste des manuels communiquée par le VRER. Les membres du Conseil ont apprécié la mise à disposition de cette liste. Son examen montre qu'il s'agit d'une liste satisfaisante qui comprend une très importante part (plus de 90% d'ouvrages) en français. Le Conseil a toutefois constaté que la Faculté des sciences de l'éducation et celle de l'ingénierie n'ont pas inscrit suffisamment de manuels sur cette liste et s'est proposé de poser la question aux doyens de ces facultés si le constat est fait une seconde fois.

Concernant l'examen des plaintes et remarques, le CLF a pour mandat, faut-il le rappeler, de « recevoir les plaintes et les commentaires relatifs à l'application de la politique linguistique, les traiter et, au besoin, les transmettre aux instances appropriées ».

Cette année, le Conseil a reçu une remarque écrite relative à la féminisation des noms et des titres à l'université. Un membre du personnel de l'université a attiré l'attention du Conseil sur le document «Programme de reconnaissance des donateurs de l'Université de Moncton» publié sur le site de l'université et qui ne lui semblait pas conforme à la «Politique sur la féminisation des titres et des textes». Le Conseil a saisi la directrice des relations universitaires, du développement philanthropique et de la campagne de financement Évolution. La question est en cours de résolution.

Nous avons également répondu à diverses questions ponctuelles des usagers à l'intérieur et à l'extérieur de l'université

Cette année, est entrée en vigueur, la recommandation du Sénat du 6 mai 2016 qui impose aux enseignants de l'université, d'inclure dans leurs sillabi de cours les informations suivantes :

- Les normes linguistiques de l'Université ou les normes plus exigeantes acceptées de leur unité académique;
- le ou les manuels de cours;
- la liste des lectures obligatoires.

Cette recommandation soutient l'action du Conseil et lui permet de remplir une grande partie des éléments de son mandat.

Projets 2017-2018

L'année dernière, le CLF s'était engagé à entreprendre des activités de promotion de la langue française. Ainsi, un membre du Conseil travaille activement sur une chronique linguistique qui sera disponible régulièrement pour la communauté universitaire dès la rentrée septembre 2017.

Par ailleurs, le Conseil a pris des contacts avec des partenaires pour des activités de promotion : le Consulat de France à Moncton, l'Organisation Internationale de la Francophonie et la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick, la Fondation

Pivot (pour la dictée de Pivot), le bureau de la valorisation de la langue française de l'université de Montréal.

Je voudrais donc une fois encore cette année, remercier chaleureusement ceux qui ont soutenu l'action du CLF et en appeler à la collaboration de tous les acteurs et de toutes les structures de l'Université pour que cette instance continue de jouer activement son rôle et même élargir ses activités.

Fait à Moncton le 14 août 2017
Le Président du CLF
Gervais Mbarga.